



Deuxièmes Plans de gestion Programme de mesures



Fiche explicative de la mesure

0369_12 - Mise en œuvre du programme wallon de réduction des pesticides

| | | | |
|----------------------|--|--|---------------------------|
| Objet | Le Programme wallon de réduction des pesticides (PWRP) est la partie wallonne du <i>Nationaal Actie Plan d'Action National (NAPAN)</i> . Il est élaboré pour une période de 5 ans. Ce premier Programme couvre la période 2013-2017. Le PWRP comprend 37 mesures régionales et 6 mesures nationales. Il couvre une dizaine de chapitres transversaux : phytotoxicité, produits non professionnels, information du public, suivi des intoxications et expositions, protection du milieu aquatique et de l'eau potable, protection des zones spécifiques, manipulation et stockage des produits pharmaceutiques (PPP) à usage professionnel, lutte intégrée, observatoire des PPP, suivi du PWRP et du NAPAN, Contrôles et sanctions des mesures du PWRP. Il fait intervenir la majorité des Directions générales du Service Public de Wallonie et il entretient une collaboration étroite avec les autres entités fédérale et fédérées via la <i>NAPAN Task Force</i> . Plus d'information est disponible sur http://environnement.wallonie.be/pesticides . | | |
| Motivation | Obligation européenne (article 4 de la Directive 2009/128/CE). | | |
| Mise en œuvre | Le PWRP 2013-2017 sera mis en œuvre sur l'ensemble de la Wallonie (en fonction des mesures considérées). Il concerne l'ensemble des acteurs liés à la thématique "pesticides" : vendeurs, distributeurs, conseillers, utilisateurs de pesticides, professionnels et amateurs, secteur agricole et non agricole, ... | | |
| Etapes | | Calendrier prévisionnel | |
| | 1 | Approbation du PWRP par le Gouvernement wallon | 19/12/2013 (pour mémoire) |
| | 2 | Mise en œuvre des mesures | 2013-2017 |
| Opérateur | DGO3 - Département de l'Environnement et de l'Eau DGO3 - Département du Développement DGO3 - Département des Politiques européennes et des Accords internationaux | | |
| Partenaires associés | Tous les autres Départements de la DGO3, DGO1 - Routes et Autoroutes + Aménagements paysagers, DGO2 - Voies hydrauliques + Impacts économiques et environnementaux, DGO5 - Direction de la Santé environnementale + Cellule permanente Environnement-Santé, DGO6 - Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Tous les acteurs liés à l'utilisation, la distribution, le conseil et la vente des PPP. Tous les organismes conventionnés et subventionnés liés à la thématique "pesticides". <i>NAPAN Task Force</i> . | | |
| Impact attendu | La mise en œuvre des mesures du Programme wallon de réduction de Pesticides doit permettre d'atteindre progressivement une utilisation durable des PPP et, notamment, d'atteindre les objectifs de réduction de risques fixés dans le Programme de Réduction des Pesticides et des Biocides (réduction de 50% des impacts sur l'environnement liés aux usages non agricoles et 25% des impacts sur l'environnement liés aux usages agricoles). | | |
| Zone(s) concernée(s) | Toute la Wallonie avec certains dispositifs ciblés sur les masses d'eau à risque "pesticides". | | |
| Coût global | Les nouvelles dépenses en lien direct avec la qualité de l'eau sont évaluées à 7.150.000 € pour la période 2016-2021. | | |



Wallonie



Service public
de Wallonie

Deuxièmes Plans de gestion

Programme de mesures



| | |
|-----------------------|---|
| | <i>Remarque : le budget du PWRP a été évalué à 70.500.000 € à charge du budget des dépenses de la Région wallonne pour la période 2013-2017</i> |
| Source du financement | Budget de la Région wallonne (nombreux articles de base liés à différents programmes). |

**Masses d'eau* dans lesquelles est (sera) préconisé d'appliquer la mesure spécifiquement
(échelle d'application "masse d'eau")**

Mesure **0369_12** Complémentaire Générale Echelle d'application **Wallonie**

Cette mesure est générale. Elle s'applique(ra) sur l'ensemble des masses d'eau de surface wallonnes *.

** sur base des connaissances/informations actuellement disponibles*